



**MISSION D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DES TERRAINS URBAINS ET RURAUX
THE URBAN AND RURAL LAND DEVELOPMENT AND EQUIPMENT AUTHORITY**

Créée/Created le 23/06/77 et transformée en SCP par décret / Transformed into a PLC by decree n° 2019/208 du 25/04/2019

Capital Social : 7 190 200 000 - RC/YAO/B/1475 - NIU M067700006352M

Handwritten initials

Depuis 1977

Réf. : DJSI/DCM/SMA/Bjb

DECISION N° 013 Du 16 JUIN 2026

Portant publication du résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO /MAETUR / CIPM / 2026 du 24/03/2026, pour la réalisation des travaux de terrassement des voies et drainage partiel du site de 40 ha du lotissement pilote de la ville nouvelle de MASSOUMBOU-DIWOM (Opération 486).

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAETUR

- Vu Le Décret n° 77/193 du 23 juin 1977 portant création de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux et modifié par le Décret n° 82/599 du 25 novembre 1982 ;
- Vu Le Décret n° 2019/208 du 25 avril 2019 portant transformation, en société à capital public, de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux ;
- Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des Entreprises publiques ;
- Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAETUR du 29/04/2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - La réalisation des travaux de terrassement des voies et drainage partiel du site de 40 ha du lotissement pilote de la ville nouvelle de MASSOUMBOU-DIWOM (Opération 486), objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MAETUR/ CIPM / 2026 du 24/03/2026, est attribuée à l'Entreprise GEMAT SARL aux conditions suivantes :

Adjudicataire	Montant en F CFA		Délai
	HTVA	TTC	
GEMAT SARL B.P.: 15019 Douala Tél. : 233 40 01 37	374 803 184	446 952 797	QUATRE (04) mois

ARTICLE 2 - L'Entreprise « GEMAT SARL » devra prendre l'attache du Service des Marchés de la MAETUR pour la préparation de son projet de MARCHE.

ARTICLE 3 - La présente Décision est établie pour servir et valoir ce que de droit, et sera communiquée partout où besoin sera.



Yaoundé, le 16 JUIN 2026

Le Directeur Général de la MAETUR

Louis Roger Manga